



AVIS

Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée

Les réponses du CESER

MARS 2025



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux. Ainsi, notre assemblée est partie prenante de l'exercice de débat et d'information citoyenne indispensable à la construction des politiques publiques.

La préfète coordonnatrice de bassin Rhône Méditerranée et le Président du Comité de bassin ont sollicité conjointement les acteurs locaux sur la gestion de l'eau et le risque d'inondation.

Cette consultation a pour objectif d'adopter le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour la période de 2028 à 2033 prenant en compte l'état des lieux et un ensemble de nouvelles mesures qui permettront de faire face aux enjeux et questions importantes propres à ce bassin.

Comment prendre en compte les impacts du changement climatique pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ? Quels enjeux, quels défis seront à relever pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans ce bassin ? Comment protéger les populations et les zones agricoles et valoriser la richesse Eau qui traverse notre Région ?

Nous souhaitons vivement que nos réponses à ces consultations techniques sauront éclairer nos partenaires, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'adapter au mieux ces propositions aux réalités de nos territoires.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2025-02



Présidente de la commission

Mme Frédérique RESCHE-RIGON



SOMMAIRE

Introduction	7
Projets d'enjeux du bassin	14
Plan de gestion des risques d'inondation	23
Conclusion	29
Annexes.....	30
Annexe 1 Lettre de sollicitation Préfet et comité de bassin.....	30
Bibliographie	32
Glossaire	33
Contributeurs	34
Remerciements	36
Déclaration des groupes	37
Résultats des votes	45
Contacts.....	53



Introduction

Par courrier du 22 novembre 2024, la préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée et le Président du Comité de Bassin ont sollicité l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) Auvergne-Rhône-Alpes sur deux documents :

- Le projet de document présentant **les enjeux de l'eau pour la période 2028 - 2033**.
- Le projet des « **questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée-Corse de 2028 à 2033** » son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

La sollicitation se fait sous la forme de questionnaire à renseigner. Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes rend donc ici un seul avis relatif aux deux documents.

CONTEXTE

En France, la gestion de la ressource en eau et celle du risque d'inondation s'organisent autour de grands bassins hydrographiques et s'appuient sur deux outils :

- **Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).**

Il « décrit la stratégie adoptée [...] afin de retrouver un bon état des eaux. Il fixe les objectifs d'état des eaux en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques ».

- **Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).**

Il « décrit la stratégie adoptée [...] afin de réduire les conséquences négatives des inondations ».

Ces deux documents s'appliquent pour 6 ans. Sont actuellement en vigueur les SDAGE et PGRI 2022-2027.

Enjeux

Afin de préparer les futurs SDAGE et PGRI 2028-2033, des documents préparatoires ont été établis : ils listent les grandes questions auxquelles devront répondre le SDAGE et le PGRI pour la période suivante (continuité des cours d'eau, gestion quantitative de la ressource en eau, qualité de l'eau...).

Une consultation citoyenne est organisée du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025¹.

En parallèle de cette dernière, les acteurs institutionnels du bassin Rhône-Méditerranée sont interrogés sur ces documents préparatoires.

A partir de la trame donnée, des documents mis à disposition et de l'audition des représentants de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER s'est efforcé de répondre aux deux questionnaires mis à sa disposition.

¹ Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation | L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée

▮ LE SDAGE

Document de planification décentralisé, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) permet l'application en France de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par l'Union européenne le 23 avril 2000 et transposée dans le droit français par la loi du 21 avril 2004. Il est établi en application de l'article L. 212-1 du Code de l'Environnement.

Le SDAGE est l'outil de planification des grands bassins hydrographiques. Le SDAGE et ses documents d'accompagnement constituent les outils permettant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la DCE.

« Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales et dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques. Il intègre les obligations prévues par la DCE ainsi que les orientations et instructions nationales relatives à la politique de l'eau ».

Le SDAGE a une valeur juridique particulière. Il est opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux SAGE ainsi qu'aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU), dans un rapport de compatibilité de ces décisions avec le SDAGE.

Concernant la planification régionale en matière d'aménagement du territoire, les objectifs et les règles générales du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doivent être compatibles avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.

En revanche, le SDAGE n'est pas opposable à des décisions administratives hors du domaine de l'eau.

L'objectif phare de la DCE est l'obligation imposée aux Etats-membres d'atteindre le bon état des masses d'eau (superficielles et souterraines). La date butoir initiale avait été fixée à 2015 et prévoyait des reports d'échéances possibles, sous réserve de justifications, jusqu'en 2027, correspondant ainsi à trois cycles de 6 ans.

▮ LE PGRI

Le PGRI est un document de planification à l'échelle du bassin qui porte sur la sécurité des populations et la réduction des conséquences dommageables aux inondations sur l'ensemble du bassin.

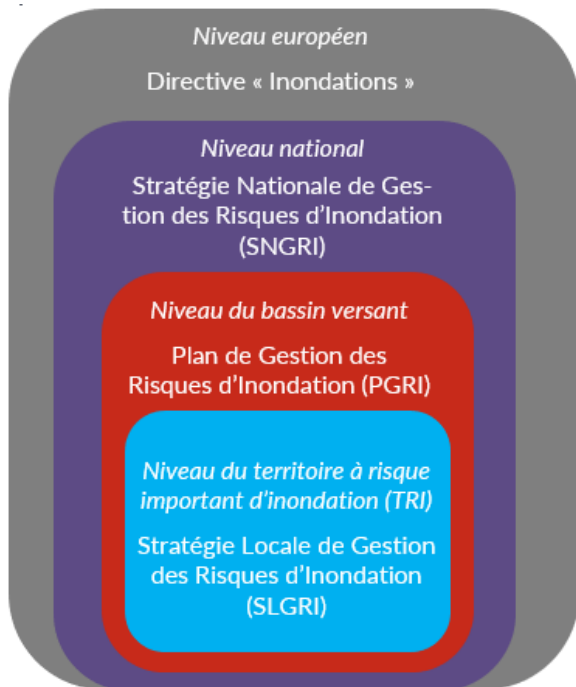
Pris en application de la Directive « Inondations » de 2007, son élaboration s'articule selon 4 niveaux :

Au niveau européen : avec la Directive « inondations »

Au niveau de la France : avec des actions nationales et territoriales dans l'objectif de parvenir à mener une politique intégrée de gestion des risques d'inondation sur chaque territoire. Une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) qui permet de donner un sens à la politique nationale et d'afficher les grands enjeux et objectifs prioritaires. Elle vise notamment à « augmenter la sécurité des populations exposées », « stabiliser à court terme, réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation », « raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ». Cette SNGRI doit également concilier « la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire ».

Au niveau des bassins versants : avec le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Outil de mise en œuvre de la directive inondation, porté par le Préfet coordonnateur de bassin, il s'articule autour de 3 axes : la prévention, la protection et la préparation. Comme pour le SDAGE, il est révisé tous les 6 ans. Il intègre les mesures applicables à tous les territoires à risque important d'inondation (TRI) ainsi que les périmètres et objectifs des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation.

Au niveau des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) : avec l'adoption de Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour chaque TRI.



Source : CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

Comme pour le SDAGE, l'opposabilité du PGRI s'applique seulement à l'administration (et non aux tiers), selon un rapport de compatibilité. Les PGRI doivent être rendus compatibles avec les PGRI, de même que les PLU et les SCOT.

En 2022, les bassins ont été dotés d'un PGRI 2022-2027. Ce PGRI 2eme cycle est donc en train d'être actualisé.

LIEN SDAGE ET PGRI

Dans le cadre de l'application des deux directives européennes « DCE » et « Inondations », la question du risque inondation est abordée simultanément dans le SDAGE à travers la gestion des milieux aquatiques et humides et dans le PGRI à travers la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Le SDAGE et le PGRI comportent donc un certain nombre de dispositions communes (1.3 à 1.7, 2.14, 2.15, 4.1 et 5.1 du PGRI). Des dispositions communes existent aussi sur les questions de gouvernance.

En complément du SDAGE, le PGRI traite de la protection des biens et des personnes liée au risque d'inondation : risques et aménagement du territoire, vulnérabilité du bâti, résilience du territoire lors d'une inondation, développement de la connaissance sur les phénomènes d'inondation.



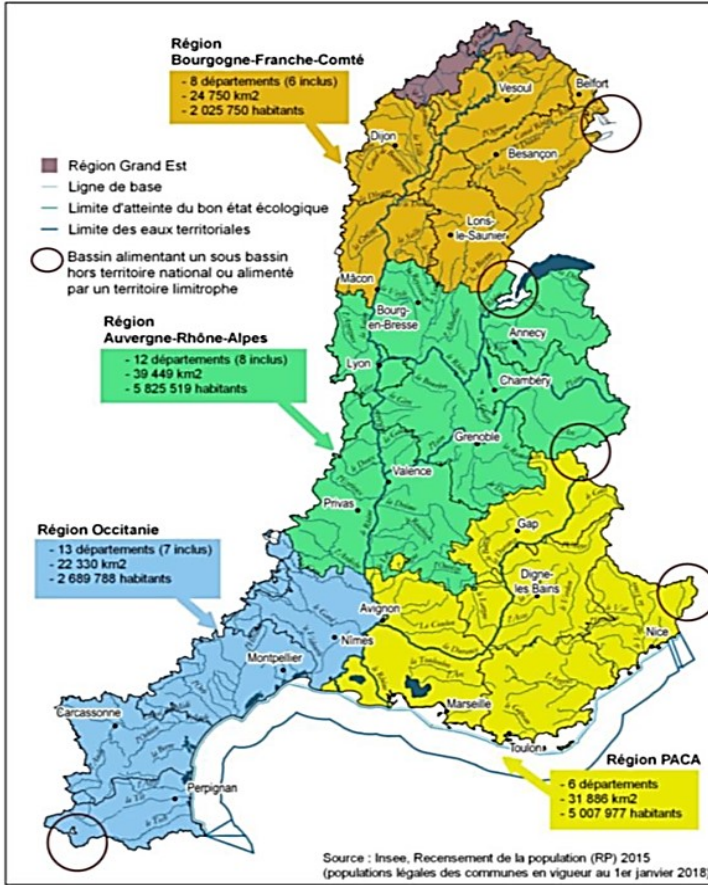
Focus sur les Solutions Fondées sur la Nature pour faire face aux risques liés à l'eau :

Les Solutions fondées sur la Nature sont des réponses pertinentes et durables pour répondre aux risques naturels accentués par le changement climatique tout en protégeant la biodiversité.

La restauration des zones humides et des cours d'eau, la végétalisation des bassins versants et des villes ou la désimperméabilisation des sols permettent ainsi de protéger les ressources en eau lors des sécheresses, de ralentir le ruissellement, de favoriser l'infiltration de l'eau pluviale et de réguler les inondations.

Ces actions répondent dans le même temps aux enjeux de conservation de la nature en apportant des bénéfices pour la biodiversité. Pour chaque bassin ces solutions doivent être étudiées en première intention.

PARTICULARITÉS DU BASSIN Rhône-Méditerranée



- 5 régions
- 15,5 millions d'habitants en 2018
- 2791⁷ masses d'eau superficielle (cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition, eaux côtières)
- 29 départements
- 121 600 km² soit 20 % du territoire national
- 241 masses d'eau souterraine
- 31 TRI définis sur le bassin dont 13 en Auvergne-Rhône-Alpes

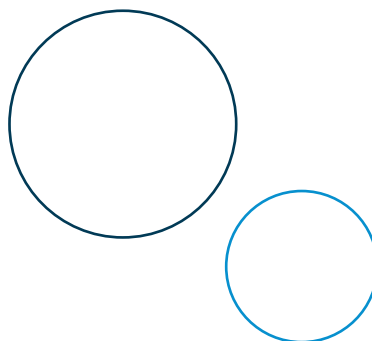
En Auvergne-Rhône-Alpes 52 % des cours d'eau sont en très bon ou bon état.

Le changement climatique s'intensifie et s'accélère, les événements climatiques extrêmes se multiplient :

De -10 à -60 % : c'est la baisse attendue en été des débits des cours d'eau du bassin d'ici 2050. Une baisse de 15 % a déjà été observée sur le fleuve Rhône depuis 1960.

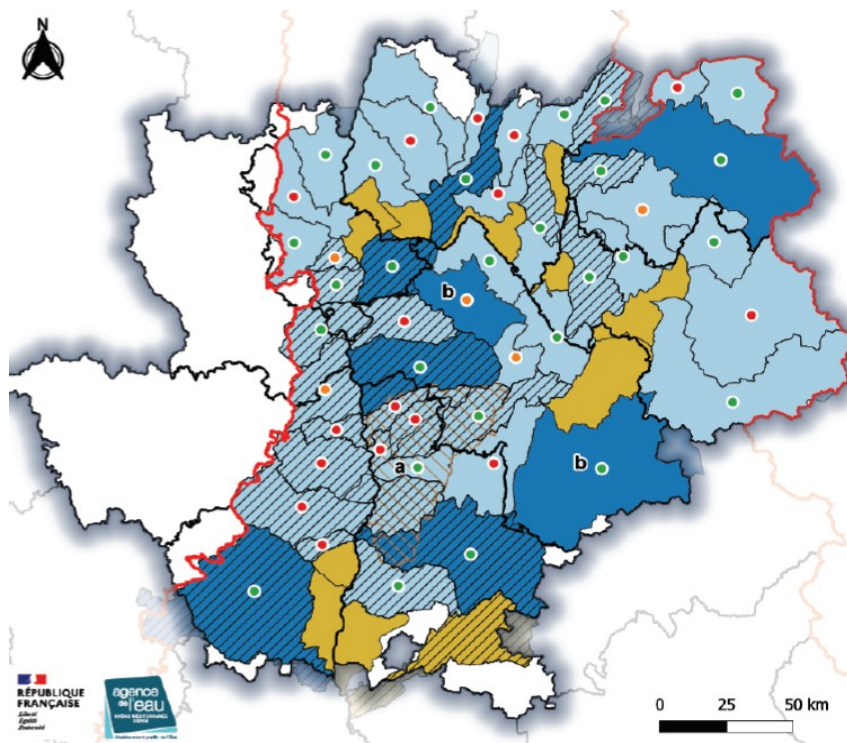
Près de 7 bassins versants sur 10 sont dotés d'une instance de concertation réunissant les acteurs de l'eau.

Eaux souterraines, eaux stratégiques. 80 % de l'eau potable du bassin Rhône-Méditerranée provient des eaux souterraines. En 30 ans, près de 10 % des communes ont dû abandonner un captage pour cause de pollution.



Des SAGE , des contrats eau et climat, des PTGE et leurs instances.

Instances de concertation existantes sur la région Rhône-Alpes - 28/08/2024



Instances de concertation

Type (61 territoires concernés)

- Commission Locale de l'Eau (CLE)
(8 territoires concernés)
- Comité de rivière
(42 territoires concernés)
- Pas d'instance
(11 territoires concernés)

Fonctionnement

- Bon (27 territoires concernés)
- Moyen (5 territoires concernés)
- Mauvais (16 territoires concernés)

Sous-bassins versants avec un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) adopté (25 territoires concernés)

CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Limites du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC)

Limites départementales

a Forum de l'eau porté par Valence Romans Agglo à l'échelle de son périmètre (BV Joyeuse Chalon Savasse, Herbasse en partie, Véore Barberolle et Isère aval).

b Ces deux territoires présentent à la fois une CLE et un ou plusieurs comité(s) de rivière

Sources : Agence de l'eau, SIAGA (sous-bassins versants Truisson-Rieu), BD Topogé IGN (sous-bassins versants Veauze Bouterne, Herbasse et Joyeuse, Chalon et Savasse), Sandre (sous-bassin versant Bas Grésivaudan) et DatARA (SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence - QGIS 3.28.11-Firenze)



➔ 10 SAGE en cours

➔ Des contrats « eau et climat » pour financer les actions nécessaires à la mise en oeuvre du SDAGE, du programme de mesures et du PBACC. Pas de contrat sans instance, pas de contrat sans sobriété.

➔ 26 PTGE en cours + une quinzaine à venir.

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'APPROCHE DU CESER

Le CESER traitera des projets de questions importantes et des projets d'enjeux pour les futurs SDAGE et PGRI dans un seul avis, des passerelles existant entre les deux, notamment au niveau de la thématique « inondations ». Pour formuler son avis, le CESER s'appuiera sur les observations formulées dans son avis sur les projets d'enjeux et de questions importantes de gestion de l'eau et des inondations de janvier 2019 et sur les avis de projets de SDAGE et de PGRI de juin 2021, ainsi que sur le rapport « Urgence climatique et ressources en eau : comment limiter les conflits d'usage ? » de juin 2022. Ces éléments seront évidemment actualisés.

Enfin et en observation liminaire, le CESER s'interroge à nouveau sur la cohérence de l'avis qui lui est demandé avec l'évolution des représentations au sein des comités de bassin.

En effet, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a prévu une recomposition importante des Comités de bassin en 2021. Le décret du 17 août 2020 a confirmé la nouvelle composition des comités de bassin.

Ainsi, dans ce nouveau contexte, le collège des usagers au sein duquel siégeaient les représentants du CESER est désormais composé d'usagers économiques (industrie, artisanat, agriculture, ...) et d'usagers non économiques (associations environnementales notamment). Les CESER ne sont donc plus représentés en tant que tels, ce que nous déplorons. En effet, cette exclusion éloigne la société civile d'instances complexes dans leur fonctionnement.

Le CESER attire l'attention sur la difficulté de traiter de trois bassins versants qui ont « choisi » des modalités de consultation et de questionnements différents, certaines questions demandant des compétences d'experts, soit en hydrologie, soit dans les domaines économiques, politiques ou de gestion de territoires. Le choix a donc été fait, dans des délais relativement courts, de rester dans la continuité des avis et travaux précédents, en évoquant des axes et des perspectives. Il peut en résulter une impression de redite difficile à éviter dans une logique de questionnaire, des interrogations apparentées entraînant les mêmes réponses.

Le CESER salue la mise en ligne d'une plateforme participative de consultation plus accessible à tous les publics par ailleurs, le CESER salue également les sollicitations faites par les trois agences auprès des citoyens.



01

Projets d'enjeux du bassin Rhône-Méditerranée

Réponse à la consultation relative à la gestion de l'eau.

Avis et retour de questionnaire.

Les enjeux :

- Préparer l'avenir et relever les enjeux du changement climatique (QI 0)
- Intégrer tous les enjeux liés à l'eau (QI 1)
- Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires (QI 2)
- Partager l'eau en préservant les écosystèmes, tous engagés pour la sobriété (QI 3)
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques, tout en prévenant les inondations (QI 4)
- Lutter contre les substances toxiques, pour préserver notre santé et celle des écosystèmes (QI 5)
- Impliquer les citoyens (QI 6)

Préparer l'avenir et relever les défis du changement climatique (Q10)

Le contexte :

Le changement climatique s'intensifie et s'accélère, les événements climatiques extrêmes se multiplient (canicules, sécheresses, inondations ect...). Ces changements impactent fortement la ressource en eau (disponibilité et qualité) et fragilisent les écosystèmes aquatiques.

L'adaptation de nos territoires et nos activités à ces changements est nécessaire et urgente. Elle appelle des décisions politiques fortes et la mobilisation de tous.

Quel est votre avis ?

- 1) Comment accélérer la mobilisation de l'ensemble des acteurs (élus, secteurs économiques, citoyens) pour relever les défis du changement climatique ?

En construisant une culture commune et partagée, la gestion durable de l'eau est plus que jamais au coeur des préoccupations. Mais pour qu'il y ait des changements, il faut passer par une prise de conscience et des choix politiques sur la situation actuelle de l'eau et la fragilité de cette ressource vitale. L'éducation est un levier primordial pour protéger la ressource en eau et mieux la gérer. Il est important de sensibiliser les utilisateurs et l'ensemble des acteurs, y compris par la formation des élus et des techniciens, pour les inciter à améliorer leurs pratiques, mais aussi pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux concernant l'eau et les actions mises en place en faveur de cette ressource. Les actions de communication positive, de sensibilisation auprès de tous, fondées sur l'état des connaissances ont pour vocation de porter à connaissance les enjeux liés à l'eau et de permettre leur appropriation par tous. Cela nécessite d'adapter les messages et éléments de langage, les actions et leurs objectifs au(x) public(s) ciblé(s). Pour ce faire, travailler en partenariat avec les différents acteurs d'un territoire est important pour favoriser une bonne lisibilité et visibilité des actions. A noter l'importance de disposer d'évaluations des précédents cycles pour actualiser et éclairer l'avis.

- 2) Comment réussir une réelle transition de nos modèles économiques et de société pour préserver durablement l'eau et les milieux aquatiques ?

Au-delà de la démarche de sensibilisation/formation, il faut travailler en partenariat avec les différents acteurs du territoire, et en consultation-concertation; encourager la recherche et l'innovation (appel à projets, valorisation des expérimentations); aides spécifiques. Le CESER salue les avancées mise en œuvre dans les démarches PTGE et souligne que toutes les démarches incluant une participation citoyenne contribuent à l'évolution des modèles. Le CESER signale par ailleurs qu'il avait déjà évoqué le renforcement de la gouvernance de l'eau comme condition de la gestion du multi usages. La réussite s'appuie sur la nécessité d'un arbitrage public du bien commun, des normes claires et partagées doivent pouvoir être contrôlées.

- 3) Avez-vous d'autres suggestions ?

Pas de commentaire.

Intégrer tous les enjeux liés à l'eau (Q1 1)

Le contexte

La préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques nécessitent l'implication de tous. Les acteurs de l'eau doivent dialoguer et s'organiser pour assurer une gestion de l'eau adaptée aux enjeux de leur territoire.

Quel est votre avis ?

- 4) Comment développer une gestion globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants ?

En renforçant l'efficacité de la gouvernance de l'eau, en particulier en visant la couverture complète du territoire par les Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

- 5) Comment assurer la conciliation des enjeux à l'échelle territoriale et ne pas compromettre la préservation durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques au profit d'autres politiques ?

En mettant en œuvre des modalités participatives aux différentes échelles, et des logiques de médiation pour gérer les multi-usages. Le CESER souligne l'importance d'assurer la cohérence et la synergie des actions à l'échelle des bassins versants, d'encourager la dynamique de bassins, voire de sous-bassins pour permettre une meilleure couverture territoriale et ainsi mieux prendre en compte les problématiques locales. Il préconise également de poursuivre, avec les acteurs locaux, l'information et la pédagogie. A titre d'exemple, la compétence GEMAPI, complexe, est parfois mal connue. Cette orientation intègre également la nécessité de mettre en place et d'assurer le bon fonctionnement d'une instance de concertation multi-acteurs sur l'ensemble des bassins versants, afin de permettre dialogue et débats. La conciliation des enjeux doit s'appuyer sur un cadre clair, partagé et applicable, avec acquisition et partage de la connaissance scientifique et juridique, nécessité par exemple d'un SDAGE traduisible dans les autres documents de planification.

- 6) Comment formaliser le mandat politique des instances de concertation multi-acteurs à l'échelle des bassins versants ?

Le CESER n'a pas de légitimité pour parler de la formalisation des mandats politiques mais insiste sur les deux points précédents à prendre en considération, avec un souci de formation et de culture commune.

- 7) Avez-vous d'autres suggestions ?

Pas de commentaire.

Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires (Q1 2)

Le contexte :

La population du bassin Rhône-Méditerranée augmente et avec elle, les besoins en eau, les rejets de pollution et les surfaces urbanisées. L'eau est essentielle à la vie de nos territoires : pour être habitables, ils nécessitent une eau de qualité et en quantité suffisante. La capacité d'un territoire à accueillir de nouvelles populations ou activités est ainsi étroitement liée à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Pourtant, cette gestion est encore insuffisamment intégrée aux politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Quel est votre avis ?

- 8) Comment assurer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire (planification de l'urbanisme, du développement agricole, industriel, touristique, ect...) ?

En respectant les lois, réglementations et les dispositions des SDAGE, SAGE et la mise en place de débats publics et en consolidant la problématique de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire.

- 9) Comment favoriser la mise en œuvre de projets opérationnels d'aménagement exemplaires ?

La mise en œuvre de projets opérationnels exemplaires peut être favorisée par le recours à des appels à projets et des financements conditionnés et évalués, des études comparatives de réalisation à l'échelle européenne, en s'appuyant sur les agences, instituts, organismes et en mobilisant toutes les parties prenantes.

- 10) Avez-vous d'autres suggestions ?

Pas de commentaire.

Partager l'eau en préservant les écosystèmes, tous engagés pour la sobriété (Q1 3)

Le contexte :

Le bassin Rhône-Méditerranée connaît déjà des tensions entre la ressource disponible et les prélèvements d'eau des usages. Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents, plus longs et plus intenses. Le manque d'eau impacte la biodiversité, l'approvisionnement en eau potable, pour l'industrie, l'agriculture et les activités de loisirs, générant des conflits d'usage. Dans ce contexte, l'organisation du partage de l'eau et la transition vers des modèles plus sobres sont cruciaux.

Quel est votre avis ?

11) Quels leviers d'action favoriser pour la sobriété des usages domestiques et des usages économiques ?

Concernant les usages domestiques, au-delà des démarches de sensibilisation :

- Formation,
- Diffusion de moyens (mousseurs),
- Facturation incitative (premiers m³ gratuits, exemple de la Métropole de Lyon).

Concernant les usages économiques :

- Incitation à l'adaptation,
- Soutien financier à l'expérimentation et aux recherches relatives à la réutilisation.

Le CESER propose que soient favorisés les diagnostics des usages à toutes les échelles pour agir sur les comportements et les infrastructures.

12) Comment être plus ambitieux et efficace dans la mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau ?

- Renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau,
- Mettre en œuvre des modalités participatives aux différentes échelles, et des logiques de médiation pour gérer les multi-usages.

13) Comment s'assurer du respect des besoins en eau des écosystèmes, dans un contexte de tension sur les usages ?

- Nécessité d'avoir des écosystèmes fonctionnels,
- Mesurer les minima écologiques et biologiques nécessaires aux milieux naturels identifiés,
- Ne pas préserver uniquement les espaces remarquables mais aussi leur périphérie,
- Préserver aussi la nature ordinaire dans ses potentiels de réparation et de contribution aux solutions fondées sur la nature.

14) Avez-vous des suggestions ?

Pas de commentaire.

Préserver et restaurer les milieux aquatiques, tout en prévenant les inondations (Q1 4)

Le contexte

Si les actions de restauration des milieux progressent, elles ne sont pas suffisantes pour atteindre le bon état de toutes les eaux et certains milieux continuent de se dégrader sous l'effet des activités humaines qui accentuent les impacts du changement climatique. Le bassin Rhône-Méditerranée est par ailleurs le bassin français le plus exposé au risque d'inondation. Les risques d'inondation et de submersion marine sont amplifiés par le changement climatique. Redonner un fonctionnement plus naturel aux milieux aquatiques permet de ralentir l'écoulement des eaux et ainsi réduire les risques d'inondation.

Quel est votre avis ?

15) Comment être plus efficace dans la restauration et la non-dégradation des milieux aquatiques ?

- Actualiser et mettre à disposition les recensements et cartographies des milieux aquatiques,
- Faire connaître les modalités d'aide aux collectivités, entreprises et agriculture,
- Appliquer l'ensemble des lois, réglementations et les dispositions des SDAGE, SAGE.

16) Comment mieux coupler la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations ?

La restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations peuvent être mieux couplées par :

- *L'adaptation et le renforcement des équipes de techniciens et d'agents de terrain aux besoins des collectivités, exploitations et entreprises, qui peuvent suivre les milieux, faire des propositions, surveiller les travaux, avec double mission restauration/prévention,*
- *Un meilleur appui sur l'accompagnement des agences ad hoc.*

17) Comment privilégier des projets de restauration à l'échelle des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, contribuant à la prévention des inondations ?

Faire en sorte que les Sites Naturels de Compensation, Restauration et Renaturation (SNCRR) (décret 21 nov. 2024) puissent s'appliquer à ces espaces.

18) Comment démultiplier les solutions fondées sur la nature dans les projets de prévention des inondations ?

- Multiplier les actions de formation initiale et continue auprès des élus et techniciens des collectivités,
- Recenser et valoriser les actions réalisées visitables,
- Évaluer leur efficacité.

19) Avez-vous d'autres suggestions ?

Pas de commentaire.

Lutter contre les substances toxiques, pour préserver notre santé et celle des écosystèmes (Q1 5)

Le contexte

Si d'importants progrès ont été réalisés, la réduction de la pollution de l'eau par les substances chimiques issus de nos différentes activités et usages (pesticides, médicaments, métaux, plastiques, produits d'entretien, cosmétiques, etc.) reste un enjeu majeur pour le bon état des cours d'eau, des lagunes ou des eaux souterraines, et pour la bonne santé du milieu marin. La présence de ces substances dans les milieux aquatiques impacte la biodiversité et constitue un enjeu de santé publique, en particulier pour l'alimentation en eau potable.

Quel est votre avis ?

20) Comment être plus efficace dans la lutte contre les substances toxiques ?

Le CESER rappelle la nécessité d'intervenir en amont et d'avoir une action positive sur l'éducation et la sensibilisation au tri des déchets pour éviter que les substances dangereuses et/ou toxiques ne se retrouvent dans l'eau et encourager les actions en recherche et développement et suivi/contrôle réglementaire.

- 21) Faut-il préciser les attendus du SDAGE, en termes de territoire d'action, de délais impartis, de niveaux d'ambition, pour engager davantage les territoires concernés ?

Le CESER pense que oui.

- 22) Avez-vous d'autres suggestions ?

Pas de commentaire.

Impliquer les citoyens (Q1 6)

Le contexte

La préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques nécessitent l'implication de tous. Chaque citoyen a un impact, par ses actes de consommation et par l'expression de ses attentes auprès de décideurs, élus comme acteurs économiques.

- 23) Comment davantage impliquer les citoyens dans la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques ?

L'ensemble des niveaux de la participation doit être mis en œuvre :

- Information,
- Sensibilisation,
- Consultation,
- Concertation,
- Co-construction.

Des démarches de type « Sciences participatives » peuvent être envisagées, photos d'aménagements, pollutions, repérages cartographiques. A titre d'exemple le projet DRYriVERS de L'INRAE, une application smartphone pour surveiller l'assèchement des rivières.

- 24) Comment favoriser des comportements et modes de consommation plus vertueux ?

Comme il a été dit dans les réponses précédentes de ce questionnaire, le CESER insiste sur :

- La communication et la formation,
- La consultation et la concertation,
- La connaissance,
- La diffusion de moyens,
- L'incitation à l'adaptation.

- 25) Avez-vous d'autres suggestions ?

Pas de commentaire.

Le projet de synthèse des questions importantes



Pour plus de détails, le projet de synthèse des questions importantes et la plaquette d'information sont téléchargeables sur le [site de bassin](#).²

26) Avez-vous des remarques sur :

- Le projet de synthèse des questions importantes (situation actuelle (les constats), leviers d'action déjà mis en œuvre, leviers à mobiliser d'ici 2033 pour mieux gérer l'eau et préserver nos écosystèmes, ect...)
- Le programme de travail et le calendrier envisagés pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033

Le CESER n'a pas de remarque à formuler.

27) Quelles sont vos remarques sur le projet de synthèse des questions importantes (situation actuelle (les constats), leviers d'action déjà mis en oeuvre, leviers à mobiliser d'ici 2033 pour mieux gérer l'eau et préserver nos écosystèmes, etc.) ?

Le CESER n'a pas de remarque à formuler.

28) Quelles sont vos remarques sur le programme de travail et le calendrier envisagés pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033 ?

Le CESER n'a pas de remarque à formuler.

29) Avez-vous un besoin d'informations sur une ou plusieurs thématiques abordées dans le projet de synthèse des questions importantes ?

- Oui
- Non

30) Quel est votre besoin d'informations sur une ou plusieurs thématiques abordées dans le projet de synthèse des questions importantes ?

Comme évoqué dans la réponse à la question 1, il serait nécessaire de disposer de façon synthétique d'éléments d'évaluation des précédents cycles.

31) Avant de terminer, avez-vous d'autres remarques ?

Comme évoqué dans la réponse à la question 1, il serait nécessaire de disposer de façon synthétique d'éléments d'évaluation des précédents cycles.





Plan de gestion des risques d'inondation

Réponse à la consultation relative à la gestion des inondations.

Partie B : Calendrier et Programme de travail

Le calendrier et le programme de travail indiquent les modalités de mise à jour des différents documents composant un cycle DI : rédaction de l'Evaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI), délimitation des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI), cartographie des TRI et rédaction du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

- Si vous avez des observations à formuler sur ce document, merci de les lister ci-dessous.

Pas d'observation.

Partie C : Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)

Dans le cadre du 1er cycle de la Directive inondation, l'EPRI réalisée en 2011 renseigne sur les événements historiques marquants et sur l'impact potentiel des inondations futures. Les enjeux (population, emplois, bâti...) présents dans une enveloppe approchée des inondations potentielles sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

Pour le 2ème cycle, l'EPRI de 2011 a été mise à jour au moyen d'un addendum qui intègre les événements historiques marquants intervenus après 2011, des précisions sur certains événements antérieurs et les évolutions concernant la politique de gestion des risques d'inondation conduite sur le bassin.

Enfin pour le 3e cycle, une nouvelle EPRI a été élaborée en intégrant les événements remarquables survenus depuis 2018. L'EPRI du cycle 3, approuvée le 29 octobre 2024, est téléchargeable aux liens suivants (EPRI, événements marquants, arrêté d'approbation).

- Si vous avez des observations à formuler sur ce document, merci de les lister ci-dessous.

Pas d'observation.

Partie D : Territoires à risque important d'inondation (TRI)

Dans le cadre du 1er cycle de la Directive inondation, le 12 décembre 2012, la liste des TRI du bassin Rhône-Méditerranée a été arrêtée par le Préfet coordonnateur de bassin ainsi que la liste des communes concernant chacun de ces TRI. Dans le cadre du 2ème cycle, la liste des 31 TRI du bassin Rhône-Méditerranée n'a pas été modifiée. En revanche le périmètre du TRI de Sète a évolué en intégrant la commune de Marseillan. Pour ce 3e cycle, il est maintenu une stabilité en termes d'identification de TRI. Seuls 2 TRI ont vu leur périmètre évoluer à la marge. Il s'agit : du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas, ajout des communes de : Saint-Aunès, Baillargues, Mudaison, Saint-Brès du TRI de Beziers-Agde ajout de la commune de Vendres.

- Si vous avez des observations à formuler sur ce document, merci de les lister ci-dessous.

Territoire Auvergne-Rhône-Alpes non concerné.

Source : Questionnaire-en-ligne_QI_Inondation_PGRI_2028-2033.

Partie E : Synthèse provisoire des questions importantes qui se posent sur le bassin en matière de gestion de :

Étape clé de l'élaboration du futur PGRI 2028-2033, la synthèse provisoire des questions importantes vise à identifier les questions majeures à traiter lors de la révision du document de gestion actuellement en vigueur. Identifier dès à présent les enjeux essentiels et les nouveaux défis à relever permettra ainsi de mieux préparer la stratégie du bassin Rhône-Méditerranée.

E1 : Réduire la vulnérabilité du bâti dans les territoires

Sur le territoire national, au cours des 40 dernières années, le coût annuel des dommages économiques liés aux inondations s'établit en moyenne à 604 millions d'euros. De nombreuses zones urbanisées, quartiers récents ou centres urbains anciens, sont inondables. Il en va de même pour beaucoup de zones d'activités économiques. D'après l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) du bassin Rhône-Méditerranée, 6 millions de personnes et 2,9 millions d'emplois sont potentiellement exposés au risque de débordement de cours d'eau et 226 000 personnes et 114 000 emplois à la submersion marine. Comparativement aux autres bassins français, cette évaluation fait ressortir le bassin Rhône-Méditerranée comme le premier district concerné au titre des dommages potentiels liés aux inondations par débordements de cours d'eau et le troisième pour les submersions marines.

- Selon vous, comment associer les assurances, comme relai en matière de sensibilisation ? Comment les collectivités peuvent-elles inciter les particuliers à s'engager dans des démarches de réduction de la vulnérabilité de leurs habitations ? Comment inciter les collectivités territoriales à porter des démarches spécifiques en matière de réduction de la vulnérabilité notamment des opérations collectives ?
 - *Engager des discussions avec les compagnies d'assurance, les syndicats d'agents généraux d'assurance (AGEA), la caisse centrale de réassurance, utiliser leur support de sensibilisation-communication, imaginer des réductions de prime en cas de travaux ou d'achat de matériel de prévention.*
 - *Optimiser les différents systèmes de géolocalisation des risques au service de la sensibilisation des particuliers.*
 - *Encourager la même méthodologie de diagnostic/suivi d'engagement multipartites (Etat-Entreprise-Collectivité-Particulier) en TRI que celle adoptée dans les PPRT.*
 - *Assurer un suivi de l'entretien des cours d'eau.*

E2 : Développer la culture du risque de l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin.

La culture du risque est un volet à part entière de la prévention des risques et plus particulièrement de la prévention des inondations. La culture du risque a notamment pour spécificité qu'elle concerne tout le monde et qu'elle doit être adaptée au public visé : scolaire, élus, professionnels, habitants, touristes.... Ainsi, au sein de la culture du risque l'innovation et la créativité ont toute leur place et doivent être encouragées afin de « marquer les esprits » du public visé. Aujourd'hui la place de la culture du risque au sein des politiques de prévention prend de l'ampleur avec notamment la mise en oeuvre de la journée nationale de la résilience chaque 13 octobre mais également avec la mise en oeuvre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations, nombreux sur le bassin Rhône-Méditerranée, où un axe spécifique à la culture du risque doit être mis en oeuvre. Ainsi, dans le cadre des PAPI ou du Plan Rhône-Saône, à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, le montant alloué aux actions « culture du risque » s'élève à 7 M€ en 2021.

- Selon vous, quels sont les sujets nécessitant des actions de sensibilisation : connaissance aléa, comportement à tenir en cas d'évènements, mesures de gestions, Solutions Fondées sur la Nature, etc ?

Selon le CESER les sujets suivants nécessitent des actions de sensibilisation :

- › Connaissance des aléas et des risques

Éducation aux aléas naturels : informer sur les phénomènes tels que les inondations, les sécheresses et les incendies, leurs causes, leurs fréquences et leurs conséquences.

Cartographie des zones à risques : diffuser des cartes des zones inondables et des secteurs vulnérables pour que chacun puisse identifier son niveau d'exposition.

- › Comportements à adopter en cas d'incident

Plans de sauvegarde : former la population aux plans communaux de sauvegarde et aux consignes.

Simulations et exercices.

- › Mesures de gestion des risques

Règlementation et urbanisme : sensibiliser aux règles d'urbanisme en zones à risques et aux mesures de prévention à intégrer dans les constructions.

- › Solutions Fondées sur la Nature

Restauration des milieux naturels : expliquer le rôle des zones humides, des forêts et des cours d'eau naturels dans l'atténuation des risques.

Projets participatifs : impliquer les citoyens dans des projets de renaturation et de gestion durable des ressources en eau.

- Comment rendre la population active dans l'acculturation au risque et davantage impliquer le milieu scolaire ?

Programmes éducatifs en milieu scolaire :

- › *Intégration dans les programmes : inclure des modules sur les risques naturels et la résilience dans les cursus scolaires, adaptés à chaque niveau.*
- › *Partenariats avec des experts : collaborer avec des organismes spécialisés pour proposer des ateliers interactifs et des sorties pédagogiques.*

Communication et sensibilisation communautaire :

- › *Campagnes d'information : lancer des campagnes de communication utilisant divers médias pour toucher un large public.*
- › *Favoriser les exercices de simulation d'évacuation.*

Utilisation des nouvelles technologies

Réseaux de bénévoles et de citoyens engagés, réserve citoyenne :

- › *Lancer des campagnes d'information (à diverses échelles : collectivités, monde économique).*

E3 : Intégrer les enjeux de qualité des milieux aquatiques dans les projets de gestion des risques d'inondation.

Les projets intégrés qui allient renaturation des rivières et prévention des inondations présentent de nombreux avantages. Redonner plus d'espace à la rivière, la laisser méandrer ou restaurer les zones humides en abord de cours d'eau (bois alluviaux, bras morts, prairies inondables, peupleraies) contribuent certes au bon état écologique, mais présentent également un bénéfice non négligeable en matière de gain hydraulique et donc de gestion des risques d'inondation. En effet, ralentir les eaux et dissiper leur énergie permet de retarder et de diminuer le pic de crue, laissant le temps aux populations de s'organiser et induisant des impacts moins conséquents. Les zones humides, quant à elles, jouent un rôle privilégié de régulation du régime hydrologique, absorbant momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement au cours d'eau, lors des périodes sèches, diminuant ainsi l'intensité des crues puis soutenant le débit des cours d'eau en période d'étiage. Enfin, la comparaison de scénarios de gestion montre que la restauration des rivières est souvent la solution la plus économique sur le long terme.

- Selon vous, comment mieux coupler la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques ?

Coupler prévention des inondations et restauration des milieux aquatiques :

- › *Restaurer des zones d'expansion des crues : réhabiliter des plaines inondables et des zones humides pour qu'elles jouent pleinement leur rôle tampon en absorbant les crues et en ralentissant les écoulements.*
 - › *Renaturer les cours d'eau, éviter les embâcles : rétablir des méandres et des berges naturelles permet de réduire la vitesse du courant et d'atténuer l'intensité des crues.*
 - › *Limiter l'artificialisation des sols.*
- Comment généraliser la délimitation des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques et privilégier des projets de restauration à cette échelle, contribuant à la prévention des inondations ?

Généraliser la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) et privilégier la restauration à cette échelle :

- › *Intégrer les EBF dans la planification territoriale : inscrire ces espaces dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) et dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI).*
 - › *Appuyer la restauration sur des données scientifiques : identifier les secteurs clés pour la dynamique fluviale et la biodiversité afin de cibler les actions de restauration les plus efficaces.*
 - › *Associer les acteurs locaux : mobiliser collectivités, agriculteurs, entreprises et citoyens pour faire accepter et promouvoir ces démarches de restauration écologique.*
- Comment démultiplier les solutions fondées sur la nature dans les projets de prévention des inondations ?

Développer les solutions fondées sur la nature (SFN) dans la prévention des inondations :

- › *Multiplier les projets pilotes et démonstrateurs : valoriser des expériences innovantes et réussies de renaturation et de gestion intégrée des eaux pour servir de modèle.*
- › *Favoriser le financement.*

E4 : Intégrer le changement climatique dans les politiques de prévention des inondations :

Dès 2030, la hausse des températures à la surface du globe devrait atteindre 1,5 °C par rapport à l'époque allant de 1850 à 1900. D'ici la fin du siècle, elle pourrait être supérieure à 3°C à l'échelle mondiale et atteindre 4°C en France. L'élévation du niveau de la mer est d'ores et déjà constatée, de l'ordre de 20 cm entre 1901 et 2018, avec une nette accélération ces dernières années (+ 4 cm entre 2006 et 2018). Cette hausse va se poursuivre dans les années à venir : + 15 à + 33 cm d'ici 2050 et + 30 cm à + 1,1 m d'ici 2100 pour la mer Méditerranée par rapport à la période 1996-2014. Le régime de précipitation devrait également évoluer de façon hétérogène selon les territoires alternant des périodes d'intense sécheresse avec des périodes de très forte pluviométrie.

- Selon vous, quels sont les besoins d'accompagnement des territoires face aux impacts du changement climatique ?
- En tant que collectivité, prenez vous en compte le changement climatique dans vos décisions d'aménagement ?
- Quelle stratégie de prévention, à court terme, menée face au changement climatique ? : préparation à la crise, « surprotection » (augmentation des niveaux de protection des ouvrages), solutions fondées sur la nature, réduction de la vulnérabilité, actions spécifiques sur ruissellement et submersion, prise en compte dans l'aménagement des territoires, etc.

Questions adressées aux collectivités. Le CESER n'est pas concerné.

E5 : Mieux prendre en compte le ruissellement dans les stratégies de prévention des inondations

L'aléa inondation peut prendre différentes formes : crues lentes par débordement, crues rapides, crues torrentielles, remontées de nappe ainsi que le ruissellement. Parmi ces différents aléas inondation, le ruissellement constitue l'un des principaux en France dont le changement climatique risque d'accroître l'impact. Plusieurs facteurs pourraient ainsi aggraver, à l'avenir, les phénomènes de ruissellement : les effets du changement climatique (pluies violentes, terrains desséchés...), le développement urbain, l'imperméabilisation des sols, les pratiques culturales non adaptées.

- Selon vous, Comment inciter à la généralisation, à une échelle pertinente, des SDGEP (Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales) et des zonages pluviaux dans le cadre de la prévention des inondations liées au ruissellement ?
- Quelle gouvernance et quelle articulation des compétences mettre en place entre les acteurs « gestion des eaux pluviales » et les GEMAPIens ?
- Comment développer les travaux d'hydraulique douce et la renaturation en ville pour limiter les phénomènes d'inondation par ruissellement ?
- Comment agissez-vous pour réduire le ruissellement à la source ?

Questions adressées aux opérateurs, le CESER n'a ni compétence ni légitimité à exprimer un avis.



Conclusion

Saisi sur les consultations relatives à la préparation du SDAGE et du PGRI 2028-2033, et ce sur les trois bassins versants qui concernent la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER s'est attaché à émettre un avis et apporter des éléments de réponse et de réflexion sur la gestion de l'eau et le risque d'inondation. Pour cela le CESER s'est appuyé sur divers avis et contributions précédents, dans une logique de continuité et de cohérence, et aussi d'évolution et d'adaptation dans un contexte qui change. Il souhaite que les apports formulés puissent nourrir la réflexion et la construction de ces documents stratégiques.

Les formulations des questionnaires et les modalités de réponse étaient diverses mais des grands principes se dégagent des réponses du CESER, en voici quelques uns :

- À toutes les échelles des instances, du bassin jusqu'aux plus petits territoires, la concertation doit être maintenue, consolidée, améliorée. Des acteurs ayant des attentes différentes, des points de vue divergents, doivent rechercher consensus et compromis ;
- Communication positive, éducation, information, formation constituent des enjeux majeurs pour mobiliser les acteurs et la population ;
- L'expérimentation doit se développer dans différents domaines pour s'adapter, en s'appuyant particulièrement sur les solutions fondées sur la nature et les réussites constatées.

Ces démarches et état d'esprit sont nécessaires pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et pour faire face aux impacts du changement climatique.

Annexe I

Lettre de sollicitation Préfète et Président du comité de bassin



COURRIER ARRIVÉ LE :

03 DEC. 2024

CESER NOE-2024-25

Lyon, le 22 NOV. 2024

Madame, Monsieur,

Alors que la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est en cours pour la période 2022-2027, nous lançons aujourd'hui les travaux de préparation des prochains SDAGE et PGRI pour la période 2028-2033 sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Afin de préparer cette révision, les questions importantes qui se posent dans le bassin, en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondation, ont été identifiées. Elles constituent les principaux enjeux que les futurs SDAGE et PGRI 2028-2033 devront prendre en compte.

Une consultation de 4 mois visant à recueillir votre avis sur ces enjeux est ouverte à partir du 25 novembre 2024, en application des articles L.212-2 et L.566-11 du code de l'environnement. Les documents soumis à cette consultation et les liens vers les deux questionnaires permettant de déposer vos observations sont accessibles à l'adresse suivante :

bit.ly/4fjscby

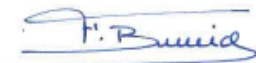
Votre contribution est attendue au plus tard le 25 mars 2025, par voie dématérialisée, en utilisant les outils spécifiques mis à votre disposition à partir de cette même adresse. Nous comptons sur votre contribution afin que les évolutions qui seront apportées au SDAGE et au PGRI soient en prise avec les réalités de votre territoire et permettent leur mise en œuvre la plus efficace possible pour la gestion de l'eau et la prévention des risques d'inondation. Toutes les réponses recueillies feront l'objet d'un traitement dont les suites données seront soumises au comité de bassin et mises à disposition sur Internet.

En parallèle, une consultation du public de 6 mois sur ces mêmes documents est organisée. Nous vous invitons à en faire la promotion afin que la participation soit la plus importante possible. À cet effet, une notice de présentation de la consultation du public est jointe à ce courrier.

Les services de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée du bassin Rhône-Méditerranée, se tiennent à votre disposition si besoin via l'adresse info.consultations@rhone-mediterrance.eaufrance.fr pour vous fournir les informations complémentaires qui vous seraient utiles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La préfète coordonnatrice du bassin
Rhône Méditerranée



Fabienne BUCCIO

Le président du comité de bassin
Rhône Méditerranée



Martial SADDIER

Bibliographie

- [CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#) – *Bassin versant Questions importantes, la réponse du CESER* - 2019 – 25 pages
- [CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#) – *Avis sur le projet SDAGE-PGRI 2022-2027 Bassin Rhône-Méditerranée* - 2021 – 50 pages
- [CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#) – *Urgence climatique et ressource en eau : comment limiter les conflits d'usage* - 2022 – 60 pages
- [CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#) – *Economie et biodiversité : un avenir commun indissociable* - 2023 – 60 pages



BIBLIOGRAPHIE

Glossaire

EBF : Espace de Bon Fonctionnement

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondations

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PTGE : Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation

SNCRR : Site Naturel de Compensation de Restauration et de Renaturation

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TRI : Territoire à Risque important d'Inondation



GLOSSAIRE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Frédérique RESCHE-RIGON

Présidente de la commission « Environnement et transition énergétique »

► Patricia MERENDET

Troisième Vice-présidente – référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BOISSELON Alain (UNICEM)
- CHEVALIER Véronique (CCI)
- COMBRONDE Céline (TRANSPORTS)
- CROZAT Jérôme (SYNDI.AGRI)
- DANANCHER Hugo (J.AGRI)
- DUMAS Patrice (COOP.AGRI)
- GINESTET Fabienne (U2P-UNAPL)
- GLERAN Philippe (MEDEF)

Collège 2*

- ALSAFRANA Colette (CFDT)
- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Éric (FO)
- GENSEL Virginie (CGT)
- GRANATA Éric (CGT)
- GUICHARD Karine (CGT)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- LOHEZ Valérie (UNSA)

Collèges 3-4*

- ARGENSON Jean-Jacques (LOGEMENT)
- AUBERGER Eliane (CEN)
- BOCHATON Alice (LOGEMENT)
- CARUANA Laurent (Pers. Q)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- COLLONGE Martine (Pers.Q)
- de MONTGOLFIER Annick (FNAUT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- GUINAND Jean (CONF PAYSANNE)
- JOUX Michel (CRA)
- LAMIRAND Georges (COOR RURALE)
- PERCHÉ Gaël (FIBOIS)
- REYNIER Frédéric (BÂTIMENT)
- ROBERT Anne Marie (U2P-UNAPL)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRI)
- VIVIN Françoise (EDF)

Collège 2*

- NATON Agnès (CGT)
- PUECH Marilyne (CFDT)
- SAVTCHENKO-BELSKY Cyril (CFE-CGC)
- SEGAULT Hélène (FO)
- TEMUR Hélène (FO)
- VELARD Patrick (SOLIDAIRES)
- VERNET Sandrine (CFTC)

Collèges 3-4*

- EROME Georges (FNE)
- MOREL Nathalie (GROUPAMA)
- PELLET Anne (Pers.Q.Environment)
- PLANCHON Nicolas (CRESS)
- WALBAUM Ludovic (Pers.Q.Environment)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

CONTE Olivier, Chef du pôle Prévention des Risques Naturels et Bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

DUBUIS Julien, Chef de service Planification et Économie, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

VEROT Marc, Chef de service Planification, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Patrice DUMAS, Au nom du Collège I

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Nous remercions l'ensemble des conseillers de la Commission 2 et sa Présidente, Frédérique RESCHE-RIGON, pour la recherche de consensus dans nos travaux. Nos échanges productifs, qui ont mis en perspective des approches et des visions plurielles sur le sujet de la gestion de l'eau, nous ont en effet permis de sortir des postures en bonne intelligence, ceci en nous appuyant sur des travaux existants du CESER issus des précédentes mandatures.

Les enjeux des entreprises et du monde économique dans les futurs SDAGE et PGRI sont multiples.

Pour désigner la gestion de la ressource en eau, le terme « sobriété » employé dans les questionnaires a fait débat tout au long de nos réflexions.

Plutôt qu'une approche négative et contraignante (le verre à moitié vide), ne serait-il pas plus constructif d'avoir une vision positive et responsable (le verre à moitié plein) ?


Ce qui apporte un mieux est plus facile à partager que ce qui enlève.

Au sein des entreprises de tous secteurs et de l'agriculture, la gestion durable de la ressource en eau s'accompagne d'une prise de conscience, de la nécessaire optimisation de l'empreinte hydrique.

Lors de la canicule de l'été 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture de Région s'était vue contrainte de limiter voire couper le robinet de plusieurs secteurs d'activité par arrêtés. S'en est suivie une mobilisation exemplaire en matière de transition hydrique :

- 650 entreprises se sont lancées dans un plan d'efficacité hydrique aux côtés de la Préfecture de Région et de l'Agence de l'Eau (changement des procédés de production, remplacement d'équipements aquavores, recyclage d'eaux industrielles, chasse aux fuites, récupération des eaux pluviales, réutilisation des eaux usées traitées...). Une fonderie a ainsi réduit de 88 % sa consommation en eau, en modifiant le système de refroidissement de ses fours en passant en circuit fermé. Une entreprise de plasturgie s'est quant à elle mobilisée pour réduire ses prélèvements en eau pour refroidir ses processus, avec un objectif de -45 % d'ici 2030. Ou encore une usine chimique a annoncé une baisse d'environ 20 millions de mètres cubes d'eau d'une année sur l'autre dans son activité.
- 6 grands sites industriels installés en Auvergne-Rhône-Alpes et issus des secteurs papetier, agroalimentaire, chimique et métallurgique, déjà engagés dans un Plan Eau avec l'aide des services de l'État (programme Innov Eau dans le cadre de France 2030), ont accentué leur transition hydrique.
- Sans compter les nombreuses entreprises « auralpines » qui mettent leur recherche et développement au service de solutions novatrices visant à optimiser l'efficacité hydrique, et qui contribuent à préserver la ressource en eau et à répondre aux enjeux liés à l'eau dans nos écosystèmes et nos territoires.

En ce qui concerne l'agriculture et les entreprises de l'agroalimentaire, elles portent la responsabilité, de produire en solidarité, une alimentation durable donc compétitive, pour l'ensemble de nos concitoyens et aussi de maintenir leurs exportations dans l'axe nord-sud dans le cadre d'accords de coopération internationale.



La France est en retard dans l'optimisation de sa ressource en eau comparativement à beaucoup de pays voisins... C'est factuel.

Notre souveraineté alimentaire est un des enjeux des prochaines décennies.

Le plan EAU apporte des débuts de solutions et doit être pris en compte dans les futurs SDAGES, de même que l'innovation notamment sur les variétés NBT, (technique des ciseaux génétiques) plus résistantes au stress hydrique déjà autorisées et développées hors Union Européenne !

L'optimisation de la ressource en eau dans un partage raisonné équitable doit se faire en concertation avec l'ensemble des utilisateurs, des consommateurs et des acteurs économiques, en dehors de toute idéologie de décroissance.

Nous sommes donc satisfaits qu'il soit écrit que le stockage est un enjeu réel, bien qu'il doive être assorti de conditions, notamment de privilégier le stockage des eaux de ruissellement plutôt que des eaux d'infiltration.

Qui remettrait aujourd'hui en cause les grands ouvrages en région PACA ?

Ne devrait-on pas envisager, avec l'évolution du climat, des ouvrages en AuRA à la hauteur de ceux réalisés en PACA il y a plusieurs décennies ?

En effet, le réchauffement climatique provoque depuis quelques années des modifications sensibles avec des précipitations qui s'accroissent à des périodes où la nature n'en tire pas profit, et qui diminuent souvent au printemps.

Cela provoque souvent de forts manques d'eau en été, donc des étiages estivaux très bas, voire à sec pour certains.

Pour le collège 1, l'expertise et la science doivent rester centrales. Face à beaucoup d'idées reçues souvent propagées au sein de la société, les enjeux et les arguments doivent être objectivés.

La pédagogie doit primer sur l'idéologie en tenant compte du bien-être de chacun, autant que de la bonne santé de notre environnement.

Ainsi, sur les trois conditions de réussite présentées, nous ajoutons à l'acceptabilité sociale, la soutenabilité économique.

En effet, tous les clivages sur ce sujet doivent s'effacer dans les travaux des SDAGE au profit d'un consensus, dans le cadre d'une approche globale et co-construite. Consensus qui réconcilie à terme la pérennité de nos écosystèmes avec la durabilité économique et un partage équitable de la ressource en eau entre agriculture, activité économique, activité touristique, etc.... pour un contrat social durable et profitable à l'ensemble des concitoyens.

Nous restons donc vigilants sur la bonne représentation des différents acteurs du territoire, notamment économiques, dans la gouvernance des PTGE, les projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Pour finir cet exposé, dans la gestion de la ressource en eau, il nous apparaît donc important de tenir compte de nouveaux éléments de contexte :

- les politiques nationales de réindustrialisation,
- les futures orientations de la loi de souveraineté alimentaire,
- les mesures du plan EAU national.

Côté PGRI et la gestion des risques d'inondation, notons également que les acteurs économiques, autant au niveau des entreprises qu'au niveau des OP et des consulaires, peuvent jouer un rôle important dans le développement de la culture du risque : acculturation au risque, actions de sensibilisation, informations préventives, comportements à adopter en cas de crue...

Sauf expression individuelle, les membres du Collège 1 voteront favorablement cet avis.

► INTERVENTION DE Jean GUINAND, Au nom de la Confédération paysanne

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers

Consulté en amont de la préparation du prochain SDAGE, la commission a procédé à l'audition de tous les bassins. Si les usages ont beaucoup été questionnés, si le partage de l'eau a suscité beaucoup de débat, je voudrais aborder le problème de la qualité de nos eaux futures.

Attirer l'attention des concepteurs des SDAGE sur la nécessité de prendre des mesures pour assurer la potabilité de l'eau dans le futur.

N'est-on pas à la veille de scandales sanitaires ?

Notre eau est potable parce qu'on ne trouve que ce qu'on cherche ! Le scandale des pfas montre que notre eau n'est pas aussi potable qu'on le croyait.

Nos modes de vie, de consommation, de soin, de production ont un impact fort sur la qualité des eaux profondes.

Aux Antilles, le scandale du chlordécone est un exemple.

Mais j'en prendrais un autre qui est un peu passé sous les radars : le métabolite du Chlorothalonil (fongicide beaucoup utilisé dans la décennie précédente) a été retrouvé dans 80 % des forages d'eau potable.

La norme européenne retenue jusque l'an passé était de 0.1microgramme par litre. Dans plus de 30 % des prélèvements effectués, des taux bien plus importants ont été trouvés et les autorités sanitaires françaises ont relevé le seuil de potabilité à 0,9 contrairement à la Suisse. Au motif que ces taux très bas ne constituaient pas un danger pour la population.

Soigner la fièvre en cassant le thermomètre n'est peut-être pas la solution.

Suite à cet exemple, j'alerte les agences de bassins pour mener davantage d'actions préventives. Les médicaments utilisés massivement sont rejetés dans nos stations d'épuration, les produits de nettoyage et de lavage également, sans parler des eaux pluviales qui lessivent bien des polluants routiers.

Mais je ne voudrais pas exonérer ma profession, l'agriculture est une des principales sources de contamination des eaux souterraines.

La réponse du gouvernement à la crise agricole s'est en priorité traduite par un recul écologique majeur, en ré-autorisant des molécules chimiques dangereuses, sans aucun effet sur le revenu paysan d'ailleurs.

J'invite les agences de l'eau à anticiper des recherches de polluants pour éviter des dérives futures. Les eaux mettent entre 6 mois et trente ans pour rejoindre les nappes plus ou moins profondes, nous utilisons massivement des pesticides depuis 80 ans n'aggravons pas notre cas.

J'invite l'agriculture à se questionner sur sa responsabilité envers les générations futures.

J'invite les instances politiques à prendre conscience de l'urgence de mesures courageuses et drastiques et à ne pas dénigrer les fonctionnaires chargés de faire respecter les lois environnementales.

J'invite tout a un chacun à se questionner sur ses pratiques de consommation pour choisir les produits les plus respectueux de notre environnement.

Nous, la Confédération paysanne, faisons le choix d'une agriculture plus vertueuse et pour avoir activement participé à la réponse apportée à la consultation des trois bassins de notre région nous voterons cet avis.

► INTERVENTION DE Jérôme CROZAT, Au nom de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Merci Monsieur le Président,

A tous, je tiens à remercier la Présidente de la commission 2. La Présidente qui a œuvré à ouvrir le débat, afin de rendre un avis construit.

Gérer et protéger la ressource en eau, informer et faire comprendre les enjeux, adapter les messages, acculturer l'ensemble des publics y compris les élus, notamment les nouveaux, mais aussi les associations...

Pour le rapport qui concerne Rhône-Méditerranée-Corse, il faut retenir que le Rhône rejette 94 % de son débit, le Tibre 54 %, le Pô 56 %, le Nil seulement 9 %. Il y a de la ressource à utiliser, 1700 m³ seconde à Beaucaire en moyenne, soit un gros débit en Europe, ne laissons pas de message anxiogène.

La notion de l'environnement est importante à aborder, nous voyons nos enfants de primaire, collègue et lycéen aller visiter souvent des ENS (Espaces Naturels Sensibles), nous ne pouvons pas former que des métiers liés à l'environnement. Allons visiter un barrage, une centrale nucléaire, une carrière, une usine métallurgique, une ferme etc... Sachons diversifier les métiers autour de ce fleuve Rhône.

En ce qui concerne le méandrage de nos cours d'eau, doit on emprisonner la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) qui travaille sur le Rhône depuis 80 ans ?

Vingt barrages sont présents, c'est bien entendu l'énergie électrique dont nous avons besoin en période critique le matin et le soir.

► INTERVENTION DE Karine GUICHARD, Au nom de la CGT, CFDT, FSU et Solidaires

La démarche de révision des documents stratégiques concernant la préservation de la ressource en eau (SDAGE) et la prévention des inondations est lancée, elle débute par une consultation sur les enjeux et axes stratégiques.

Cette consultation s'adresse aux structures institutionnelles (comme les CESER) mais aussi aux particuliers et aux organisations.

Elle se terminera en mai 2025, et sera suivie en novembre d'une nouvelle consultation sur les documents définitifs.

L'eau est un bien commun fragile. Sa protection nous revient, à la fois pour nous mais également pour garantir l'accès aux générations futures. Le réchauffement climatique et son impact sur la pluviométrie, les températures, a d'ores et déjà un impact sur la quantité d'eau disponible. Il a également un impact sur la qualité de l'eau, moins d'eau égale souvent plus de concentration de polluant.

La qualité des eaux est un enjeu important, le coût toujours plus important de la dépollution, payé quasi entièrement par les consommateurs particuliers explose. Au fur et à mesure de l'avancée de la recherche, de nouvelles molécules sont cherchées et bien souvent trouvées. Le scandale des eaux de sources de Nestlé nous démontre l'étendue des contaminations, ainsi que le cynisme de l'entreprise avec la complicité de l'Etat, privilégiant ses profits au détriment de notre santé, ainsi que de l'environnement. Nous pourrions y ajouter la question des PFAS avec l'attitude d'Arkema ou de Tefal, les rejets illégaux de chantiers dans les cours d'eaux etc...

Les effets dévastateurs des inondations cette année nous ont également percutés : Annonay,

Givors... nous entrons dans une période où les risques s'accroissent, avec des conséquences sur la vie des habitants, leur santé. Et pour ceux qui ne s'émeuvent que sur l'économie, où l'impact financier devient tel que des parties du territoire risquent de ne plus être assurables, pour les particuliers comme pour les collectivités.

Face à ces changements, l'eau ne peut plus rester la chasse gardée des intérêts privés au détriment de la préservation de la biodiversité et de la santé humaine. Plus que jamais, le concept de santé globale doit guider la stratégie de l'eau.

La CGT tient donc à réaffirmer certains principes :

- La gestion démocratique de l'eau : la gestion de l'eau doit rester sous maîtrise et au cœur des missions publiques. Les démarches de consultation sont appréciables, mais elles restent confidentielles et réservées aux acteurs et lobbies déjà avertis. Ouvrir la participation, en utilisant des outils déjà existants, comme des ateliers citoyens, une convention citoyenne, pourrait permettre une meilleure prise en compte de la diversité des besoins et une meilleure hiérarchisation de ceux-ci. La CGT réclame de plus l'ouverture des comités de bassins en direction des travailleuses et travailleurs à travers leurs organisations syndicales.
- La mise en place de protection de la ressource : elle doit porter à la fois sur les enjeux quantitatifs (suivi de la ressource disponible, identification des prélèvements, schémas de gestion des crises, ...) et sur les enjeux qualitatifs. La substitution puis l'interdiction de molécules polluantes et dangereuses pour la santé humaine, animale et végétale doit être une priorité. L'expertise doit rester publique et indépendante des entreprises afin de garantir son intégrité. Pour cela, les services de l'Etat doivent créer et maintenir des postes d'agents capables d'expertises au niveau national comme local (des hydrologues par exemple). La recherche publique doit également être soutenue, et son indépendance renforcée notamment l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES). Certaines collectivités soutiennent l'agriculture bio autour de leurs zones de prélèvement, et ainsi baissent la pollution de leur eau, ces pratiques méritent d'être généralisées.
- Faire payer au pollueur la dépollution : malgré un principe de pollueur payeur, la réalité démontre que ce sont surtout les usagers particuliers qui paient la dépollution de leur eau, l'exemple des PFAS là encore est frappant. Nous réclamons le respect de ce principe, son application stricte, qui serait également une mesure de prévention afin de lutter contre la culture d'impunité dont bénéficient largement ceux qui privilégient leurs profits au détriment de l'intérêt général, en renforçant les lois sur la dépollution des sites industriels, en garantissant la traçabilité des données par les services de l'Etat.

Faire respecter la législation.

Pour lutter également contre la culture d'impunité, nous avons besoin d'agents publics garants des règles et vérifiant leur application. A ce titre, nous rappelons l'importance des missions confiées aux agent.es de l'Office Français de la Biodiversité : missions relatives à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et à la faune sauvage, à la chasse et à la pêche ; missions d'expertise et d'appui aux politiques publiques ; de respect de la loi ; missions qui nous protègent toutes et tous quelques soient nos lieux de vie. Nous les assurons de notre soutien face aux attaques physiques et morales dont ils sont victimes, que ce soit de certaines organisations agricoles, du gouvernement mais surtout de la Région à travers le courrier signé de son Président et de son conseiller spécial.

Nous voterons les 3 avis du SDAGE.

► INTERVENTION D'Éliane AUBERGER, Au nom des Collèges 3-4

Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens au nom du collège 3-4.

Nul ne peut ignorer combien les enjeux autour de la gestion de la ressource en eau (quantité qualité) sont cruciaux pour notre avenir proche et lointain.

La mise en place d'une politique de l'eau efficace protégeant la ressource (en quantité et qualité) nécessite une connaissance très approfondie de tout ce qui concerne l'eau, de la prospective, de l'écoute, de la médiation, et une gouvernance qui puisse élaborer un cadre de partage équitable pour aujourd'hui et demain, et ce à toutes les échelles : aussi bien le grand bassin hydrographique, que le plus petit sous bassin.

La loi sur l'eau en France (1992) a institué des documents de planification (SDAGE, PGRI) et des programmes de mesure. Ils sont élaborés pour 6 ans dans le cadre d'un « comité de bassin ». Celui-ci est un véritable parlement de l'eau, regroupant de manière collégiale les différents acteurs de l'eau.

Ce modèle de démocratie à l'échelle d'un bassin hydrographique a été unique à son instauration. (Depuis il a fait école dans d'autres pays). Son fonctionnement en collèges et commissions avec expression des membres et recherche de consensus n'est pas sans rappeler celui du CESER.

La présente consultation prend place au début des réflexions qui devront conduire à l'élaboration des nouveaux SDAGE et PGRI en 2028, au stade des questions préalables dites « importantes » (en clair les enjeux) et pas du tout au stade d'un avis sur un document élaboré.

C'est un exercice atypique qui nous a été demandé. La commission 2 a joué très sérieusement le jeu en s'adaptant à chaque type de questionnaire et en travaillant chaque question en profondeur. (Elle s'est également appuyée sur des avis donnés 2019, 2021 et en 2022 (une auto-saisine). Ces reprises in extenso auraient peut-être mérité plus de recul car les conditions changent rapidement sous les effets des évolutions climatiques notamment.

Donc on peut dire que ce travail répond à ce qui était demandé, dans le cadre qui lui était demandé.

Pour aller au-delà de cette simple consultation on pourrait tenter une synthèse afin de dégager des lignes de force afin de les capitaliser pour l'avenir ; c'est ce que se propose de faire cette intervention de manière très schématique.

En effet malgré la disparité des cadres proposés, ces trois réponses mises bout à bout permettent de dégager des enjeux communs entre ces 3 bassins, avec des formulations qui peuvent être différentes traduisant des réalités locales.

- Un enjeu « chapeau » pour chacun des bassins : l'adaptation et l'atténuation du changement climatique : on peut remarquer que l'on n'abandonne pas l'objectif d'atténuation
- La préservation des milieux aquatiques et humides, avec des nuances sur l'étendue des espaces considérés : Rhône-Méditerranée-Corse va jusqu'aux espaces de bon fonctionnement des zones humides, avec la difficulté que suscite leur définition, Loire-Bretagne élargit le regard à l'ensemble du bassin versant pour mieux intégrer les fonctionnalités.
- La connaissance et la lutte contre les substances toxiques. Un enjeu fondamental : le rapport souligne avec raison la nécessité de renforcer de manière continue la recherche et la connaissance, sans oublier les contrôles ; mais aussi l'action globale pour réduire les rejets intégrant la sensibilisation, le changement de pratiques qu'elles soient industrielles ou agricoles.
- Un autre enjeu très largement partagé : l'acquisition continue de la connaissance dans tous les domaines qui concernent l'eau pour réduire les incertitudes et éclairer les choix. Cette connaissance doit sortir des cercles dédiés pour être partagée entre tous les partenaires de l'eau, ce qui implique entre autres d'adapter le langage. Et là on constate de grandes disparités

dans la consultation même (langage technique chez Loire-Bretagne, plus accessible (y compris les supports) chez Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse).

- La communication, la sensibilisation ; cet enjeu est formulé différemment selon les bassins. Le collège 3 4 souligne l'intérêt du rapport qui insiste sur l'importance de cet enjeu qui doit mobiliser tous les niveaux de participation et insiste sur la communication positive.
- La gouvernance : rappelons une certaine hétérogénéité entre les territoires pour ce qui concerne la couverture par des Commissions locales de l'eau produisant des SAGE (mise en application concertée des SDAGE au niveau local) et des PTGE (Plans territoriaux de gestion des eaux). Il serait souhaitable qu'à terme l'ensemble des territoires en soient pourvus.
- L'eau et l'aménagement du territoire. Cet enjeu est pris en compte de manière transversale dans les questions importantes de Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Mais il est pointé de manière explicite chez Rhône-Méditerranée-Corse. (« placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires »). Relevons ce que cette formulation suppose comme changement de paradigme en corrélant l'accueil de populations à l'accès à l'eau et en faisant le lien entre urbanisme et politique de l'eau.
- La sobriété : cette notion est communément admise dans le monde de l'eau comme une nécessité première. Pourtant elle a posé problème lors de nos travaux car elle peut avoir une acceptation moralisatrice et clivante ; préférant optimisation, lutte contre le gaspillage, économie raisonnée etc. le collège 3/4 apprécie que le rapport n'ait pas occulté ce débat sur ces nuances.
- Notons que le bassin Loire-Bretagne introduit explicitement un enjeu de solidarité entre amont aval et au sein des sous bassins, notion qui est implicite dans les autres bassins.

Les questions importantes sur la prévention du risque inondations sont cohérentes pour les 3 bassins, même si elles ne sont pas exprimées avec les mêmes termes.

Relevons ici encore l'importance attribuée dans le rapport et à juste titre à la connaissance (de l'hydrologie), la recherche sur les modélisations de terrain, l'évolution et l'adaptation nécessaires des documents d'urbanisme, et surtout à la sensibilisation et la responsabilisation des populations, et des élus à ces problématiques. Le collège 3-4 ne peut que soutenir cette attitude.

Soulignons également l'intérêt des conclusions communes que le rapport dégage pour les 3 consultations, qui rejoignent les points soulevés dans cette contribution, à savoir : communication (positive), solutions fondées sur la nature et concertation à toutes les échelles de territoire pour rechercher des consensus et des compromis.

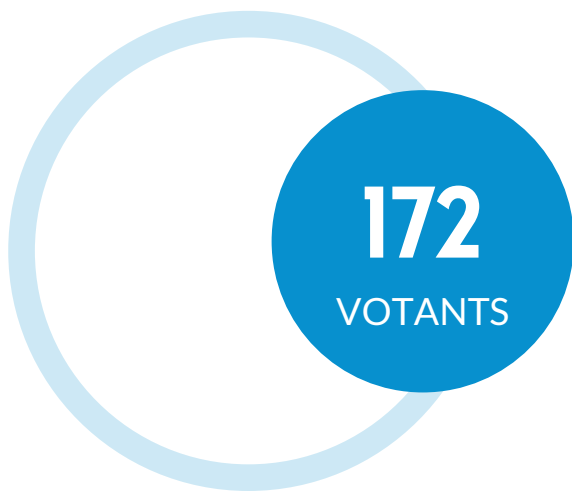
Dernier point de cette contribution : jusqu'au précédent renouvellement des membres des comités de bassin, établi selon un arrêté ministériel, les CESER ont été représentés dans les comités de bassin. Ils y ont apporté leur regard, leurs compétences et leurs méthodes de recherche de consensus. Actuellement, pour cette mandature, ils n'y sont plus représentés. La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) (février 2022) a renforcé le rôle du CESER. L'article 213-8 de cette loi prévoit désormais la participation du CESER dans le 2ème collège des comités de bassin.

Le collège 3/4 remercie les membres de la commission et notre chargée d'études pour le travail produit en des conditions de temps difficiles.

Les membres des Collèges 3 et 4, sauf expression contraire individuelle, voteront en faveur de cet avis.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 24 mars 2025



172 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

0 SE SONT ABSTENUS

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	X		
		DOLLEANS Jean-Luc	X		
		DUBOISSET Gilles	X		
		EHR SAM Olivier	X		
		MARGUIN Christophe	X		
		RENIE Stanislas	X		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	X		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X		
		CHARVERON Philippe	X		
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	X		
		PANSERI Anne-Sophie	X		
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah	X		
		GIRAUDET Alexandra	X		
		IMBERTON Emmanuel	X		
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X		
		CABUT Bruno	X		
		GINESTET Fabienne	X		
		LE ROUEIL Anne-Marie	X		
		MARCAGGI Christophe	X		
		ROBERT Anne-Marie	X		
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X		
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	X		
		LATAPIE Didier	X		
		OLEKSIK Bernadette	X		
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	X		
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	X		
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre	X		
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice	X		
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X		
		PFISTER Françoise	X		
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X		
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	X		
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri	X		
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly	X		
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X		
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain	X		
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	X		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	X		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc	X		
		FONT Maryse	X		
		JOUX Michel	X		
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	X		
		CROZAT Jérôme	X		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa	X		
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle	X		
		GUINAND Jean	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X		
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X		
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	X		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles	X		
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X		
		CANET Fabrice	X		
		CARDINAUX Lionel	X		
		DA COSTA Rosa	X		
		DALMAS Patrick	X		
		FAURE Philippe	X		
		GELDHOF Nathalie	X		
		GENSEL Virginie	X		
		GRANATA Eric	X		
		GUICHARD Karine	X		
		MARGERIT Laurence	X		
		MEQUIGNON Christine	X		
		NATON Agnès	X		
		PELLORCE Pascal	X		
		SALA Chantal	X		
	VIGOUROUX Eric	X			
	PLANCHE Laëtitia	X			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette	X		
		BADOR Laurent	X		
		BARRAT Jean	X		
BAULAND Gisèle		X			
CASALINO Françoise		X			
CHENNAZ Cédric		X			
GUILHOT Jean-Marc		X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		JACQUIER Claudine	X		
		JUYAUX-BLIN Christian	X		
		LAMOTTE Bruno	X		
		LE GAC Elisabeth	X		
		NINNI Agnès	X		
		PUECH Marilyne	X		
		ROBERTO Sansoro	X		
		SAILLANT Elisabeth	X		
		SCHMITT Isabelle	X		
		SIVARDIÈRE Patrick	X		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X		
		BOCHARD Frédéric	X		
		DEVY Eric	X		
		GILQUIN Jean-Pierre	X		
		LEYRE Michelle	X		
		MERENDET Patricia	X		
		PICHOT Arnaud			
		RICARD Claude	X		
		SEGAULT Hélène	X		
		TEMUR Hélène	X		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie	X		
		GRANDJEAN François	X		
		VERNET Sandrine	X		
	Union régionale de la Confédération française de l'enca-drement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis	X		
		GUERROUI Nassira	X		
		MILANETTI Nathalie	X		
		ROCHE Jocelyne	X		
		ROUSTAND Philippe	X		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine	X		
		HERAUD Marta	X		
		LELUC Gilles	X		
		LOHEZ Valérie	X		
		MYC Michel	X		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X		
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane	X		
VELARD Patrick		X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique	X		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X		
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	X		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie	X		
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X		
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINÉ Jean-Louis	X		
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	X		
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas	X		
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X		
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X		
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X		
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X		
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X		
		BERNARD Sébastien	X		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène	X		
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
	MESSIÉ Christine	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		MEUNIER Frédérique	X		
		ZAKAR Saïd	X		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	X		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe	X		
		MONNET Alexis	X		
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine	X		
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas	X		
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	X		
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann	X		
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	X		
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas	X		
		POISSON Patricia			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline	X		
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X		
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François	X		
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	X		
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X		
		BOCHATON Alice	X		
		GRATALOUP Sylvain	X		
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François	X		
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X		
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick	X		
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques	X		
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X		
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALON Christian	X		
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	X		
		BONNEFOY Thomas	X		
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X		
		RESCHE-RIGON Frédérique	X		
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X		
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves	X		
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X		
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard	X		
		PELLET Anne	X		
		WALBAUM Ludovic	X		
Non désigné					
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	X		
		COLLONGE Martine	X		
		MANET Louis	X		
		MERCIER Chantal	X		
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine	X		
		VERNEY-CARRON Florence	X		

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr - Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Valérie MARION

valerie.marion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 92

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Sollicité par le Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée et la préfète coordonnatrice de ce même bassin, le CESER a rendu un avis commun sur les projets d'enjeux et de questions importantes pour le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le futur Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) applicables entre 2028 et 2033.

Le CESER s'est ainsi appuyé sur les documents mis à disposition, l'audition des représentants des deux structures et ses travaux antérieurs pour formuler ses réponses.

Sensible et attentif au cycle de l'eau, le CESER prend acte des enjeux et questions importantes afin que l'économie de la ressource et la gestion équilibrée puissent être favorisées, le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau amélioré, le risque inondation encore mieux appréhendé et pris en compte.

SDAGE | PGRI | BASSIN VERSANT | MILIEUX AQUATIQUES | RISQUES NATURELS | INONDATIONS | CRUE | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | QUALITE DE L'EAU | GESTION INTEGREE DES COURS D'EAU | GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU | GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) | CHANGEMENT CLIMATIQUE | AUVERGNE-RHONE-ALPES |

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE-RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE-RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04 73 29 45 29